



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2012

le 15 février 2012

**Concerne :**

Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2011.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions en suspens au 31 décembre 2011.

1. **Motion de M. Georges Kohler** « Promouvoir en priorité une salle de gymnastique omnisports dite « salle double » avec mensurations pour compétitions » (prise en considération le 9 février 1994).

La réponse figurant dans la communication municipale N° 2/2011 reste d'actualité : « Lors de sa séance du 4 décembre 2002, votre Conseil refusait d'entrer en matière sur le préavis N° 17/2002 relatif au PPA « Les Terreaux », lequel proposait une approche globale de l'insertion d'un futur quartier mixte dans le périmètre concerné, comprenant de l'habitat, des surfaces à destination de l'Administration communale ainsi qu'une extension du parking des Mousquetaires. » Cependant dans le cadre de la rénovation du collège de Courbet, la construction d'une salle omnisports est à l'étude. Un projet global sera proposé au conseil durant l'année 2012.

2. **Motion de M. Daniel Krähenbühl** « Année de la Famille – Centre familial de plein air » (prise en considération le 29 juin 1994).

La motion demande à la Municipalité la création sur le terrain de La Faraz d'un coin pique-nique, avec à proximité une place de jeux pour enfants, piste pour patins et planches à roulettes, boulodrome et éventuellement une piste finlandaise sur le pourtour du terrain. Deux projets ont été mis à l'enquête courant 2010 visant, l'un, à l'aménagement de jardins familiaux, l'autre à l'implantation d'une surface de jeu, suscitant tous deux un grand nombre d'oppositions. La Municipalité reprendra ce dossier courant 2012.



3. **Postulat de M. Alain Grangier** « Domaine de Noville du patrimoine au fardeau » (pris en considération le 25 octobre 2006).

Après avoir organisé une table ronde sur le sujet en septembre 2008, la Municipalité restait dans l'attente du projet définitif de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône auquel est lié l'avenir du Domaine du Fort, désormais situé dans une zone inondable. En effet, le projet cantonal prévoit de recréer un delta naturel, de stopper l'érosion des rives du lac et de favoriser des roselières lacustres, tout en assurant la sécurité contre les crues. Face au Canton, la commune a défendu le principe d'une compensation du fait que son domaine pourrait être rendu inaccessible par le projet et a obtenu gain de cause. En octobre 2011 et janvier 2012, deux séances de travail avec les différents intervenants (Services de l'Etat de Vaud – protection de la nature et faune – Commune) ont eu lieu. Pour répondre aux attentes formulées dans le postulat de M. Alain Grangier ainsi que l'interpellation déposée par M. Jean-Yves Schmidhauser à l'automne 2011, il a été convenu que les Services de l'Etat élaborent deux propositions, soit un déplacement du Fort, soit un échange de terrains avec construction d'un refuge avec l'Etat. Ces propositions sont attendues pour fin mars 2012. Une fois celles-ci connues, il sera alors possible de convoquer une Table-ronde pour déterminer laquelle des options a la faveur du Conseil communal et ensuite répondre formellement, via préavis, aux deux postulats.

4. **Motion de M. Alain Grangier** « La Tour-de-Peilz, histoire » renvoyée à la Municipalité le 7 mai 2008.

La Municipalité a réuni à trois reprises la commission afin de mieux comprendre ses attentes et de lui exposer les tenants et aboutissants d'un projet visant à la réalisation d'un livre sur l'histoire de la commune de La Tour-de-Peilz. Avec le recul, la réalisation d'un livre sur l'histoire de La Tour-de-Peilz lui paraît un exercice par trop ambitieux et pas forcément pertinent. Actuellement, sa réflexion s'oriente en direction d'un travail historique sur le développement architectural et urbanistique de La Tour-de-Peilz au XX<sup>e</sup> siècle. Divers contacts ont été pris dans ce sens. Un préavis devrait pouvoir être déposé courant 2012.

5. **Postulat de M. Jean-Yves Schmidhauser** « Bâtiments communaux : ça va chauffer ! » renvoyé à la Municipalité le 29 octobre 2008.

Le préavis N° 23/2011 en réponse au postulat de M. Schmidhauser a été déposé par la Municipalité lors de la séance du 2 novembre 2011. Une commission s'est réunie le 30 janvier 2012 et devrait rapporter au Conseil en mars 2012.

6. **Motion de M. Jean-Yves Schmidhauser** « Pour apaiser la Paisible » renvoyée à la Municipalité le 16 février 2011.

Un préavis valant réponse à la motion de M. Schmidhauser devait être déposé lors de la séance du Conseil du 15 février 2012. Malheureusement, compte tenu du contexte, le Canton a exprimé de nouvelles exigences en matière de procédure. Celle-ci implique désormais une mise à l'enquête des interventions prévues dans le quartier selon la procédure Loi sur les routes, avec levée des oppositions par le Conseil communal. Le préavis sera dès lors déposé à la séance de mai 2012.



